

# Gestion cynégétique

## du faisan commun : tendances actuelles



E. Midoux/ONCFS

*Les nombreux efforts réalisés ces dix dernières années en matière de repeuplement en faisans communs et les bons résultats qui s'en sont suivis ont conduit les responsables cynégétiques à une volonté de plus en plus forte de gérer des populations naturalisées. Cet article fait le point sur les différents modes de gestion des prélèvements par la chasse qui sont mis en œuvre aujourd'hui, avec à l'appui quelques exemples de résultats obtenus à court terme sur le terrain.*

### Pierre Mayot<sup>1</sup>

<sup>1</sup> CNERA Petite Faune Sédentaire de Plaine – Saint-Benoist, Auffargis.

### Une évolution encourageante vers un gibier naturalisé

**D'**après la dernière enquête « tableau de chasse », cinq millions de faisans ont été tués en France pendant la saison 1998/1999 (Mayot & Biadi, 2000). La quasi-totalité du tableau est composée de faisans d'élevage : il en serait lâchés annuellement 10-15 millions (cf. Tupigny, 1996). Cela explique que l'espèce soit prélevée dans tous les départements et que le cliché « faisans = gibier de tir »

ait la vie dure auprès des chasseurs et surtout du grand public.

Cependant, on constate une nette évolution des esprits depuis une dizaine d'années pour promouvoir une chasse qualitative plutôt que quantitative. Dans la moitié Nord du pays, les efforts de repeuplement se sont multipliés et ont donné de bons résultats (Mayot *et al.*, 1989; Mayot, 1996 et 2005), et ceci pour plusieurs raisons :

- tout d'abord grâce à l'utilisation de certaines souches de faisans présentant des capacités de survie en nature supérieures à celles utilisées jusque-là (Mayot *et al.*, 1997) ; c'est le cas par exemple d'oiseaux issus de reproducteurs sauvages capturés en Chine ou en France au sein de populations naturelles depuis des décennies ; l'ONCFS possède de

telles souches entretenues dans son centre d'élevage des Vindrins et les utilise à titre expérimental ou dans le cadre de conventions de réimplantation de populations naturelles (voir Thème *et al.* dans ce même numéro) ;

- par ailleurs, la réglementation accompagnant ou suivant une reconstitution de population (interdiction du tir, plan de chasse ou de gestion – voir Thème *et al.* dans ce même numéro) est souvent mieux adaptée et respectée que par le passé.

De ce fait, dans certains départements, le faisans naturel est passé d'une présence diffuse à une implantation sur plusieurs communes, voire à une échelle régionale, et prend une place de plus en plus grande auprès des médias spécialisés en raison des nombreux efforts réalisés

et des bons résultats généralement obtenus en matière d'aménagement, de repeuplement et de mode de chasse.

### Différentes modalités de gestion des prélèvements par la chasse

En pratique, la gestion du faisan a souvent été adaptée aux exigences locales, afin de recueillir l'assentiment d'une majorité de chasseurs et de tenter d'installer à l'état naturel ou semi-naturel cette espèce au statut particulier (oiseau non autochtone).

Actuellement, à quelques variantes près, on peut distinguer sept types de gestion pratiqués pendant ou après un repeuplement. Ces types peuvent être classés en deux catégories, quantitative et qualitative.

La gestion quantitative correspond à un **plan de chasse**, associé ou non à des lâchers (**tableau 1-A** et **encadré 1**). La pratique des lâchers permet d'augmenter le tableau de chasse, forfaitairement en fonction du nombre d'oiseaux lâchés (le nombre des individus à prélever correspondant à un pourcentage donné des oiseaux lâchés). La gestion de population dite mixte (population d'oiseaux sauvages recevant annuellement un apport d'oiseaux d'élevage destinés au tir) est parfois conçue comme une mesure transitoire, satisfaisant la demande des chasseurs lors d'une opération d'implantation d'une population.

La gestion qualitative correspond quant à elle au **tir sélectif** des faisans (**tableau 1-B**). Le principe est de ne chasser que les coqs (mesure rendue possible par le dimorphisme sexuel de l'espèce et justifiée par la polygamie du faisan) ou des oiseaux lâchés qui sont facilement distinguables des oiseaux sauvages selon un critère de marquage (poncho), de plumage (faisan obscur) ou d'espèce (faisan vénéré).

Les avantages et lourdeurs ou inconvénients de chacun de ces types de gestion sont décrits dans le **tableau 1**.

### Quelques exemples « d'expérimentation empirique »

Ces différentes modalités de gestion sont suivies sur les territoires qui les mettent en œuvre. L'objectif est, dans une première approche, de juger empiriquement la



A. Roobruck/ONCFS

**Les oiseaux de lâcher se distinguent aisément des sauvages lorsqu'ils sont équipés d'un poncho.**

valeur de chacune pour la gestion de l'espèce. Aussi, les situations décrites ci-dessous ne doivent être considérées que comme des exemples et non des modèles validés de gestion.

- Dans l'Aisne (**figure 1**), l'évolution des populations de faisans soumises à un mode de gestion mixte (type 2 – **tableau 1-A**) n'apparaît pas plus favorable que celles soumises à un plan de chasse sans lâcher (type 1 – **tableau 1-A**). Sur les six GIC abritant des populations naturelles, il est tué à la chasse entre 0,4 et 0,7 faisans par coq chanteur compté au printemps (extrêmes : 0,2 et 1,1). Sur les trois zones qui font l'objet de renforcements en été, il est attribué en complément du plan de chasse

15 bracelets pour 100 faisandeaux lâchés. Sur ces terrains, le nombre de faisandeaux lâchés est en moyenne de 10-15/100 ha (extrêmes : 8 à 20) et la proportion de faisans marqués dans le tableau de chasse est forte : de 64 % à 85 % selon les terrains et les années.

- Dans le département de la Somme, sur les trois GIC appliquant un mode de gestion mixte (type 2), le quota supplémentaire d'attribution est de 33 faisans pour 100 faisandeaux introduits en été. Sur ces terrains, il est lâché en moyenne 15-20/faisandeaux 100 ha. Le pourcentage de faisans issus de lâcher dans le tableau de chasse est de l'ordre de 10 à 30 %, soit une situation inverse de celle décrite dans l'Aisne. Sur

#### Encadré 1 – Détermination d'un quota de prélèvement pour le faisans commun

Actuellement, dans de nombreux départements, les tableaux de chasse *faisan* sont fixés à partir du recensement des coqs territoriaux en avril (Mayot *et al.*, 1992; Mayot, 1994) – ou au brancher/percher en hiver – et de l'estimation du succès de la reproduction (nombre de jeunes par poule).

La méthode d'estimation des effectifs reproducteurs la plus employée repose sur la territorialité des coqs qui chantent pour défendre leur territoire et signaler leur présence aux poules. Ce trait comportemental est utilisé pour les recenser. Cette méthode est toutefois imprécise car, d'une part, elle sature vite lorsque les densités de faisans sont élevées et, d'autre part, elle ne concerne que les coqs. Or, leur degré de polygamie est susceptible de varier selon différents facteurs, notamment la structure d'âge et de sexe de la population.

La méthode utilisée pour estimer le succès de la reproduction est calquée sur celle utilisée pour les perdrix, bien qu'elle n'ait pas été validée pour le faisans. Or, il semble que les poules sans jeunes soient beaucoup plus difficiles à voir que celles accompagnées, ce qui biaiserait les résultats en les surestimant. La méthode demande donc encore à être éprouvée avec le faisans, en comparant ses résultats à ceux issus de radio-pistage.

D'après les suivis réalisés sur le terrain, il semble qu'attribuer 0,7 à 1,0 oiseau à la chasse pour un coq dénombré au printemps permette de maintenir l'effectif reproducteur. Ce rapport peut être modulé en fonction du succès reproducteur : plus élevé (1,2 à 1,5) les bonnes années de reproduction (plus de 6,5 jeunes par poule), plus faible (0,5) en cas de mauvaise année (moins de 5 jeunes par poule) ou si l'objectif est d'augmenter l'effectif de la population. Ce principe d'attribution reste empirique; il est cependant appliqué sur quelques GIC depuis une dizaine d'années sans pour autant mettre en péril les populations de faisans sauvages.

**Tableau I – Principaux modes de gestion actuels du faisan commun en France**

**A. Plan de chasse : gestion quantitative**

	Type 1	Type 2	Type 3
<b>Plan de chasse</b>			
• Avec lâchers	non (1)	oui	oui
• Marquage des oiseaux lâchés	/	oui dans certains cas, mais pas toujours	oui (2)
<b>Objectif</b>			
• Gérer une population mixte (naturelle + apport régulier d'oiseaux d'élevage)	/	oui (transitoirement)	oui (transitoirement)
• Développer puis gérer une population naturalisée	oui	à terme	à terme
<b>Principe</b>			
• Attribution annuelle d'un nombre de faisans naturels à prélever en fonction de la densité de reproducteurs et de la réussite de la reproduction	oui	oui	oui
• Complément de tableau lié aux lâchers	/	oui prélèvement autorisé de 10 à 33 % des oiseaux lâchés en été, pouvant atteindre 50 % si les lâchers ont lieu en période de chasse	oui arrêt de la chasse quand le prélèvement de faisans naturels (non marqués) est atteint
<b>Avantages</b>			
• Tient compte de la biologie de l'espèce	•	•	•
• Base réglementaire solide	•	•	•
• Complément cynégétique	/	•	•
• Mesure bien acceptée par les gestionnaires	si majorité	•	•
<b>Lourdeurs ou inconvénients</b>			
• Nécessite un suivi fiable des populations	•	•	•
• En cas de non attribution, risque de chasse intensive des autres espèces	•	/	/
• Difficulté d'acceptation pour les bénéficiaires de petites attributions et rejet par les non-attributaires	•	/	/
• Contrôle des lâchers impératif	/	nombre	marquage
• Risque de trop prélever les faisans sauvages en cas de mauvaise réussite des lâchers (dispersion, prédation)	/	•	•
• Transition difficile entre gestion mixte puis naturelle	/	•	•
• En chasse individuelle, chaque chasseur doit détenir un bracelet	•	•	•

(1) Le taux de réalisation du plan de chasse est généralement de l'ordre de 60 à 70 %.

(2) Recommandation de marquage des oiseaux lâchés rarement appliquée (ponctuellement sur de petits territoires).

**B. Tir sélectif : gestion qualitative**

	Type 4	Type 5	Type 6	Type 7
<b>Principe</b>	Tir des coqs uniquement	Lâcher de faisans munis d'un poncho et destinés au tir	Lâcher de faisans vénérés destinés au tir	Lâcher de faisans obscurs destinés au tir
<b>Avantages</b>				
• Bien accepté par les gestionnaires	•	•	•	•
• Texte réglementaire simple	•	/	•	pas évident
• Taux de reprise des faisans lâchés à la chasse	moyen	moyen	bon	moyen
<b>Lourdeurs ou inconvénients</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>déséquilibre du sex-ratio</li> <li>risque de sur-chasse des coqs recours au lâcher de coqs pour compenser le déficit</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>nécessite le marquage de chaque faisan</li> <li>fraude assez facile</li> <li>surtout adapté à une chasse collective</li> <li>transition difficile de gestion mixte à naturelle uniquement</li> <li>risque sanitaire avec des faisans de mauvaise qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>nécessite de lâcher des coqs faisans vénérés, l'aspect des poules étant très proche de celui des femelles de faisan commun</li> <li>à la chasse, comportement peu farouche des faisans vénérés fraîchement lâchés</li> <li>risque sanitaire avec des faisans de mauvaise qualité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>certaines formes mélaniques sont plus ou moins marquées en particulier chez certains coqs</li> <li>confusion possible avec une autre sous-espèce, notamment en cas de tir en battue</li> <li>risque sanitaire avec des faisans de mauvaise qualité</li> </ul>



deux zones, l'évolution de l'abondance des faisans au printemps est plutôt satisfaisante (figure 2).

- En revanche, une diminution de l'effectif de coqs chanteurs au printemps a été notée sur un terrain d'Eure-et-Loir de moindre superficie (< 1 000 ha) en gestion mixte (type 2), les années où les faisans lâchés constituaient 25-30 % du tableau de chasse et où 1,2 faisan sauvage était tué à la chasse par coq chanteur recensé au printemps (figure 3). Cette diminution est toutefois devenue très peu marquée (s'apparentant plus à une stabilité fluctuante) lorsque les prélèvements sur les oiseaux sauvages ont été réduits et que le pourcentage d'oiseaux lâchés dans le tableau de chasse a dépassé 40 %. 15-20 % des faisandeaux introduits en été sont prélevés à la chasse.

- Dans les départements de l'Indre et du Pas-de-Calais, sur deux GIC où seul le tir des coqs est autorisé (type 4 - tableau I-B), l'évolution des populations

apparaît satisfaisante (figure 4) : dans l'Indre, sur neuf années, la population de coqs se maintient tout comme le niveau des prélèvements ; dans le cas du Pas-de-Calais, où les données sont plus récentes, la population (coqs et poules) se stabilise aussi après une phase d'augmentation, tandis que les prélèvements de coqs sont en hausse continue.

### La restriction de la saison de chasse et les réserves : deux mesures d'accompagnement

Aux différentes modalités de gestion des prélèvements par la chasse s'ajoutent des mesures dites d'accompagnement : la limitation de la durée de la saison de chasse et la mise en place de réserves. Dans les années 1980, elles représentaient parfois les seules mesures mises en œuvre pour assurer le développement des populations.

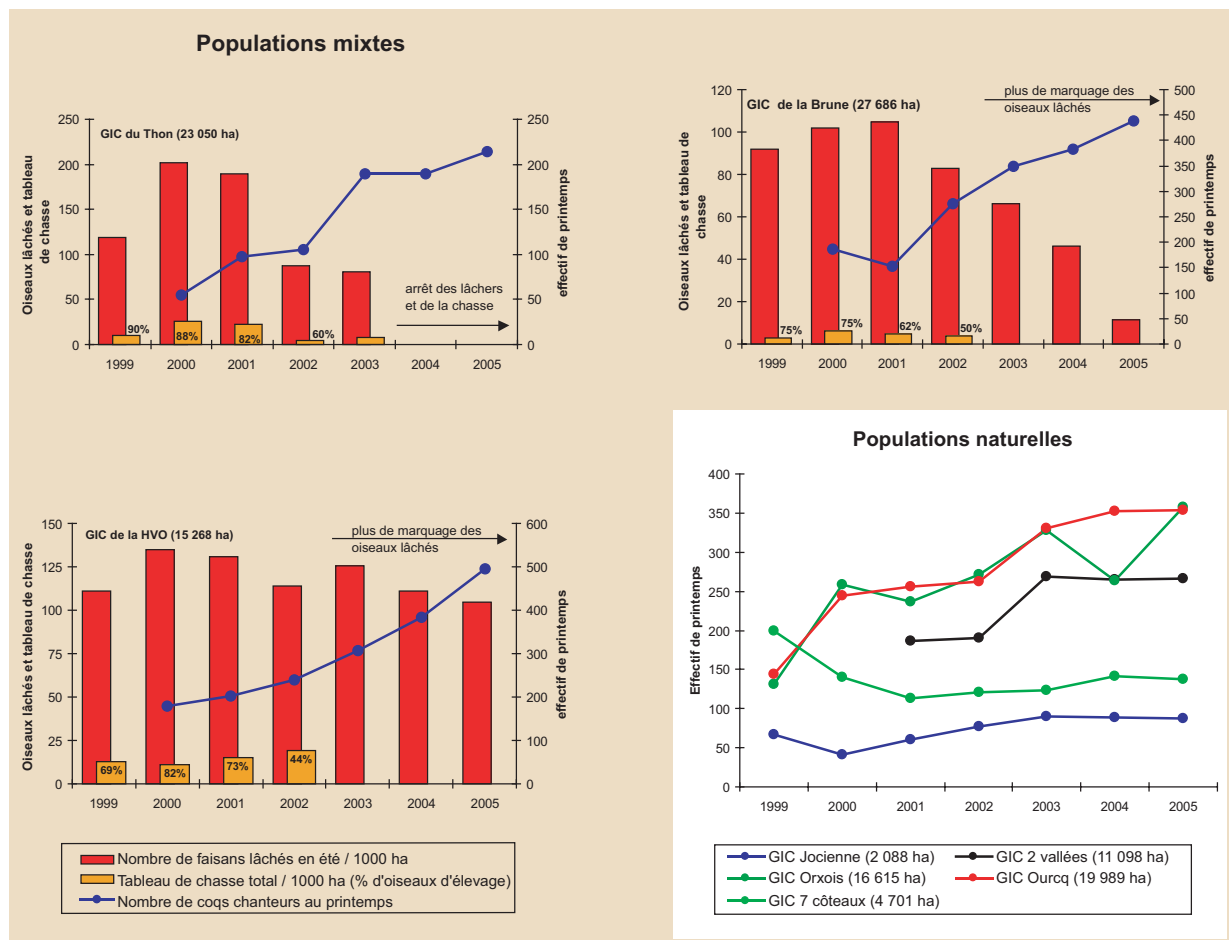


P. Mayor/ONCFS

Prélèvement sélectif de faisans obscurs.

- La période de chasse peut être restreinte, soit en retardant la date d'ouverture de la chasse, soit en avançant la date de sa fermeture, voire en fixant un nombre de jours de chasse. C'est une bonne mesure d'accompagnement dans le cadre d'un plan de chasse (pour limiter le dérangement), mais elle est souvent insuffisante à elle seule pour installer une population naturalisée. La restriction

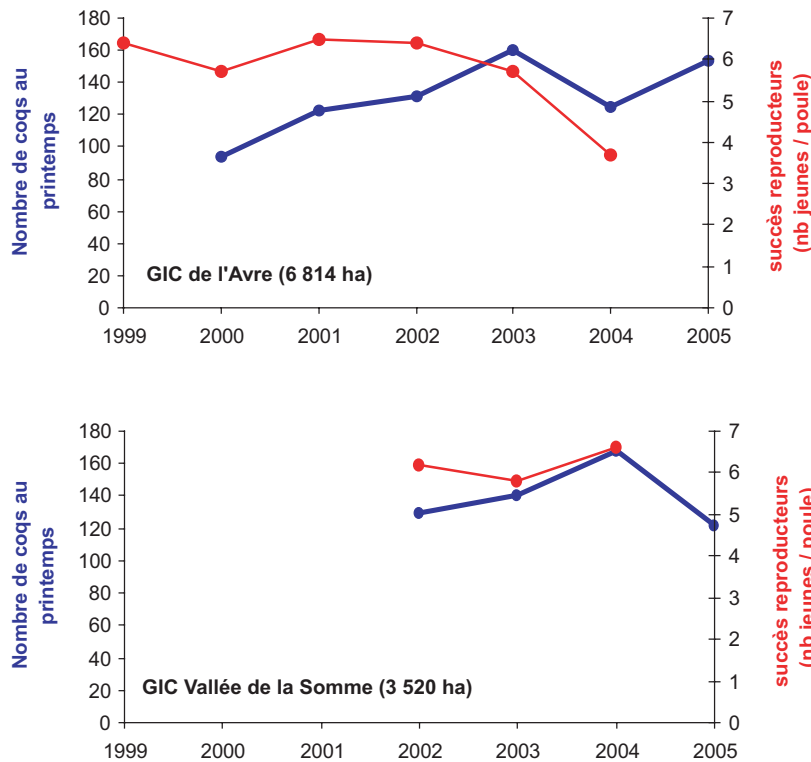
Figure 1 - Evolution des populations de faisans sur trois zones en gestion mixte et cinq GIC en plan de chasse dans l'Aisne



Note : les effectifs de coqs chanteurs indiqués sur les figures ne correspondent pas nécessairement à la surface totale indiquée des terrains. Pour véritablement juger de l'évolution de la population de faisans, de façon fiable et non biaisée, n'ont été utilisées que les données récoltées sur les communes régulièrement comptées (en effet, le nombre de communes comptées a bien souvent augmenté au cours du temps).

**Figure 2 – Evolution des populations de faisans sur deux GIC en gestion mixte dans la Somme**

(effectif de coqs chanteurs – voir note de la figure 1 et succès de la reproduction)



de la période de chasse permet parfois de limiter les prélèvements importants dans les enclaves<sup>1</sup>, et le retardement de l'ouverture permet de limiter les prélèvements des jeunes faisans<sup>2</sup>.

- Le faisan n'apprécie pas les dérangements répétés et il faut lui assurer, en période de chasse notamment, des zones de quiétude, même s'il fait l'objet de prélèvements contrôlés. La réserve de chasse est particulièrement bien adaptée dans le cas d'animaux grégaires. C'est une mesure d'accompagnement efficace ; elle assure une zone de quiétude et permet de « tamponner » d'éventuelles erreurs ponctuelles de gestion (rôle de « épargne » et de « réservoir »). Il est conseillé de mettre prioritairement en réserve une partie des bois et des boqueteaux.

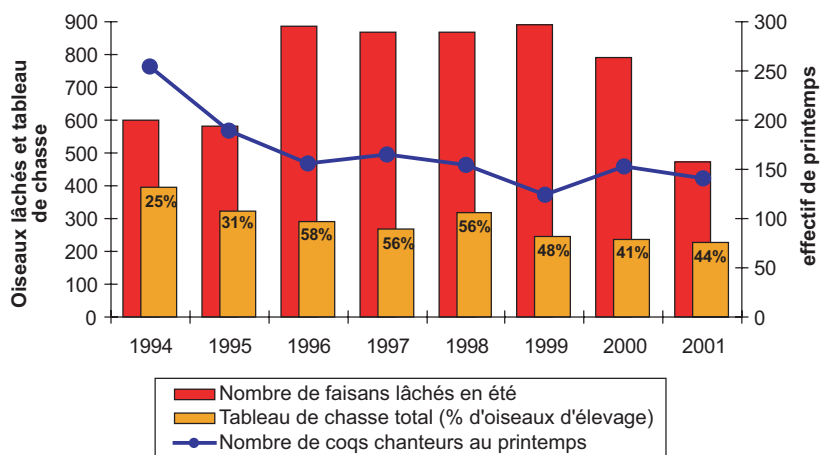
**1** - La répartition du faisan est hétérogène, il peut se concentrer sur de petites superficies particulièrement attractives. Cette faculté présente un avantage certain si elle est utilisée à bon escient (réserve de chasse), mais peut également conduire à l'anéantissement des efforts de gestion en cas d'enclaves. Il convient donc de remédier à ce problème dans les zones en gestion par le biais d'une réglementation adaptée.

**2** - Le faisan n'atteint pas son plein développement avant la mi-octobre où il devient un gibier apte à bien se défendre. Il faut donc prévoir une chasse plus tardive pour respecter la biologie de l'espèce.

Parmi les différents types de gestion des populations de faisan existants (tableau 1), le plan de chasse est probablement la méthode qui prend le mieux en compte la biologie de l'espèce car elle est basée sur sa dynamique de population. Elle nécessite, il est vrai, un suivi technique, administratif et même réglementaire parfois assez lourd. Le plan de chasse est déterminé par la potentialité du milieu, le niveau d'abondance et la production annuelle de l'espèce, et non par les besoins des chasseurs. Aussi,

cela pose souvent des problèmes pour les petits attributaires ou ceux habitués à des tableaux importants et réguliers. C'est aussi le cas pour les territoires abritant des densités trop faibles pour permettre des prélèvements durant les quelques années pendant lesquelles la population se développe. C'est pourquoi à cette gestion pure se substitue ou s'ajoute parfois une mesure plus souple qui intègre les lâchers. Cette pratique doit cependant être bien encadrée et nécessite le marquage de tous les faisans lâchés, l'idéal étant d'arrêter le tir des faisans lorsque le quota de faisans sauvages (non bagués) est atteint – mais cette méthode n'est pratiquement pas appliquée. Toutefois, l'introduction régulière d'oiseaux issus d'élevage dans une population n'est pas exempte de risques. On peut notamment citer la pollution génétique provoquée par des sujets de mauvaise qualité, l'accroissement de la prédation (afflux de prédateurs et/ou phénomène de spécialisation – Kenward *et al.*, 2001) et des problèmes sanitaires. L'aspect humain n'est pas négligeable lui non plus. Les lâchers peuvent induire un risque de « sur-chasse » pour les faisans autochtones et un désintérêt des chasseurs pour la gestion. Il est donc primordial, avant toute reconstitution de population, de connaître les habitudes des gestionnaires et leurs désirs, sans omettre d'estimer au mieux la capacité du milieu qui déterminera le cadre des futurs prélèvements. Négliger un de ces deux points est une cause d'échec fréquente dans ce type d'opération, juste derrière l'action des prédateurs, comme le souligne une enquête de l'ONCFS et des FDC réalisée en 1995 (Mayot,

**Figure 3 – Evolution de la population de faisans du territoire « Les Coudreaux » (500 ha) en Eure-et-Loir**



1996). On peut donc être tenté de débiter un repeuplement en appliquant une gestion plus souple, de type *tir sélectif des faisans*, ce qui ne fait que repousser l'échéance et les problèmes inhérents à la gestion d'une population entièrement naturelle.

Terminons en rappelant que la gestion du faisan ne se limite pas à la régulation des prélèvements cynégétiques. Il faut aussi offrir à l'espèce un milieu de vie accueillant, notamment en limitant l'abondance des prédateurs (Mayot *et al.*, 1993) et en aménageant son habitat (ONCFS, 2004).

## Remerciements

Je remercie les techniciens des fédérations départementales des chasseurs qui m'ont communiqué ces résultats, ainsi que les responsables des GIC et des ter-

ritoires pour leur aide dans la collecte des données. Merci à Elisabeth Bro (ONCFS, CNERA PFSP) pour sa précieuse collaboration dans l'écriture de cet article.

## Bibliographie

- Kenward, R.E., Hall, D.G., Wall, S.S. & Hodder, K.H. 2001. Factors affecting predation by buzzards *Buteo buteo* on released pheasants *Phasianus colchicus*. *Journal of Animal Ecology* 38: 813-822.
- Mayot, P. 1994. Horaires et périodes les plus favorables pour dénombrer les coqs faisans chanteurs. *Bull. Mens. ONC* 195: 32-37.
- Mayot, P. 1996. Constitution ou reconstitution de souches naturelles de faisan commun. Les résultats d'une enquête nationale. *Bull. Mens. ONC* 210: 2-5.



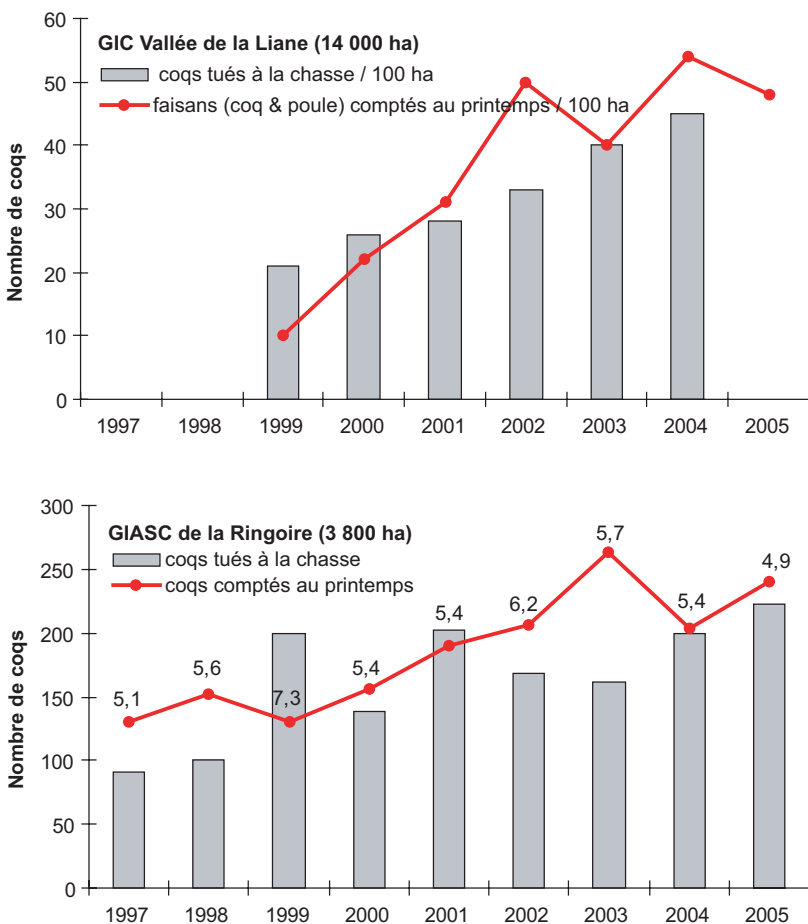
P. Mayot/ONCFS

**Une gestion saine n'est pas incompatible avec de beaux tableaux de chasse.**

- Mayot, P. 2003. Repeuplement de faisans en été: volière à ciel ouvert ou petite volière de pré-lâcher? *Faune Sauvage* 258: 15-19.
- Mayot, P. 2005. Situation du faisan commun dans la moitié Nord de la France: des progrès remarquables. *Faune Sauvage* 264: 11-18.
- Mayot, P. & Biadi, F. 2000. Le faisan commun. Cahiers techniques: Enquête nationale sur les tableaux de chasse à tir saison 1998-1999. *Faune Sauvage* 251: 54-61.
- Mayot, P., Brun, J.-C. & Marchandeaude, S. 1989. Enquête nationale sur la situation du faisan commun en France. *Bull. Mens. ONC* 132: 7-11.
- Mayot, P., Marchandeaude, S. & Reitz, F. 1992. Les comptages des coqs faisans chanteurs: des précautions à prendre. *Bull. Mens. ONC* 168: 7-10.
- Mayot, P., Patillaut, J.-P. & Stahl, P. 1993. Influence de la prédation sur la survie des faisans (*Phasianus colchicus*) de repeuplement. In: *Actes du colloque prédation et gestion des prédateurs - Dourdan, 1-2 déc. 1992*, P. Migot & P. Stahl (éd.), ONC/UNFDC, Paris: 51-57.
- Mayot, P., Camus, C. & Lenormand, O. 1997. Adaptation en nature de différentes souches de faisans. *Bull. Mens. ONC* 221: 18-23.
- ONCFS. 2004. Connaissance de la Faune Sauvage et de ses Habitats, fiches « espèces & habitats ». Sur internet: <http://oncfs.esigetel.fr/oncfs>.
- Tupigny, B. 1996. *Production et commercialisation des gibiers. Tome 1, Gibiers à plumes: faisan, perdrix, canard colvert*. Institut Technique d'Aviculture. 118 p. + ann. ■

**Figure 4 - Evolution de la population de faisans sauvages sur deux terrains où s'applique uniquement le tir des coqs**

(GIC de la Liane dans le Pas-de-Calais: 10-12 jours de chasse dans la saison - GIASC de la Ringoire dans l'Indre: le plus souvent 1 à 2 jours de chasse dans la saison)



GIASC de la Ringoire: les nombres indiqués correspondent au succès de la reproduction (nb jeunes/poule). Le rapport du nombre de coqs tués à la chasse par coq recensé au printemps a varié entre 0,6 et 1,5.